



Touche pas à mon R !!

Pour rappel, lors de la réunion de service du 2 septembre 2021, la Directrice Territoriale du 31/09/65 a informé le personnel de l'UEHDR Mercadier de la cessation de l'activité dite de « petit collectif » au premier trimestre 2022 et de la transformation de la structure en UEHD. Ce qui impliquera, outre le déplacement des agents, la fin d'une mission essentielle de service public sur le territoire déjà pauvre en hébergements.

Suite à cette décision totalement incompréhensible et sidérante pour l'ensemble des personnels une heure d'information syndicale, le 16 septembre 2021, a permis aux agents de discuter, d'échanger et de se mobiliser pour sauver leur outil de travail.

L'UEHDR répond à des besoins spécifiques, concernant des mineurs et des jeunes majeurs qui n'ont de place nulle part ailleurs.

L'UEHDR s'inscrit pleinement dans le panel d'accueil de mineurs en difficultés sociales et en conflit avec la loi.

L'UEHDR a son rôle à jouer dans la réforme de la justice des mineurs, par sa capacité d'accueil, sa réactivité, son expertise et son réseau.

L'UEHDR Mercadier ne souffre ni de problèmes de fonctionnement, ni de sous-activité. Cette équipe est un exemple de mixité tant en genre qu'en expérience professionnelle, offrant ainsi aux mineurs des référents éducatifs d'une qualité rare.

Les échanges de la réunion du 16 septembre ont amené à la décision d'un jour de mobilisation et de grève. Les deux organisations syndicales (SNPES et CGT) ont déposé un préavis de grève inter-régional pour la **journée du 28 septembre** dès le vendredi 17 septembre 2021.

Nous espérons alors pouvoir échanger avec la directrice inter-régionale, au sujet de cette décision qui apparaît comme de sa propre volonté. Malheureusement et malgré notre volonté de dialogue, la directrice inter-régionale ne nous a pas répondu et a profité d'une audience reportée au 29 septembre, pour tenter d'aborder le sujet devant deux autres OS non-impliquées sur le préavis. Lors de cette audience, la DIR et le DIR/A ont pu montrer leur mépris et leur condescendance avec laquelle elle traite une équipe qui lutte et s'engage pour sauver son outil de travail reconnu par tous. En effet, leur seule réponse a été de justifier la fermeture du petit collectif sur le fait « qu'il marchait trop bien ! » et qu'ils étaient étonnés de notre réaction étant pour eux acté que ce foyer devait se transformer. Leur volonté est également de dissocier le « petit collectif » du diversifié alors qu'au

contraire, l'un ne va pas sans l'autre, en effet l'administration oppose les deux dispositifs et accuse les agents de pas l'avoir assez développé. En outre, la question des moyens donnés aux agents est une nouvelle fois éludée.

Cette absence de dialogue social va renforcer notre détermination et la journée de grève du 28 septembre a été suivie par la quasi-intégralité des agents, mise à part les cadres. Nous avons profité de cette journée pour nous rassembler en AG puis nous avons rencontré une partie des collègues du territoire (UEMO Sud, UEMO Ouest, UEHC La Cale, UEMO Nord) ; puis nous sommes allés rencontrer la quasi-intégralité des juges des enfants (6 sur 7 présentes ce jour) et les 4 magistrats du parquet mineurs.

Au-delà d'un accueil bienveillant et d'une oreille attentive, toutes les personnes rencontrées ont pu nous montrer du soutien et de l'étonnement voire de la sidération sur les justifications de l'administration... Les collègues de l'UEHC La Cale et ceux de milieux ouverts se montrant prêt à rejoindre le mouvement lors d'un futur jour de mobilisation. Les magistrats de leur côté ont été unanimes pour louer le travail effectué par l'UEHDR Mercadier depuis des années et l'importance du petit collectif dans l'articulation du dispositif d'hébergement mais aussi, dans le schéma de placement du territoire et même de la région (non au tous CEF!!). En effet, se priver d'un tel outil, outre le message méprisant envoyé aux agents de cette unité, met en péril la mission de la PJJ d'alternative à la détention, et de prise en charge des mineurs les plus fragiles grâce à ce dispositif permettant un accueil diversifié et adapté. Les magistrats se sont engagés au-delà de leur soutien moral, à saisir nos cadres aussi bien au niveau territorial que régional.

Lorsque nous avons interpellé l'administration centrale sur ce sujet, celle-ci via Mr CHAULET (directeur adjoint de la PJJ), a précisé que cette décision était de l'apanage de la DIR Sud et qu'elle était seule décisionnaire sur cette transformation. De ce fait, nous pensons qu'une issue favorable à cette décision est toujours possible si nous nous mobilisons en masse. Nous sommes donc toujours autant mobilisés et motivés à l'idée de sauver le « R » de l'UEHDR. Nous sommes en ordre de bataille afin de démontrer à l'administration l'importance de cet outil, sa pertinence sur le territoire et sa possible articulation avec le projet de l'EPE Toulouse (travaux au sein de l'UEHC). Cette motivation est en outre renforcée par l'attitude coercitive et déshumanisante de la DIR à notre égard. Lors du CTIR du 11 octobre, nos deux organisations syndicales accompagnés de deux agents de l'UEHDR ont à nouveau dénoncé cette « transformation » inique et sans fondements éducatif. L'administration prenant acte de nos revendications sans toutefois y accéder ou même donner une réponse. Cette dernière est dans une logique de « marche forcée » et agit tel un rouleau compresseur sans se soucier de l'avenir des jeunes accueillis ni des agents en questionnement sur leur outil de travail et leurs fonctions éducatives.

Les personnels de l'UEHDR MERCADIER via les deux organisations syndicales signataires de ce tract demandent en urgence une audience auprès de la directrice inter-régionale afin d'aborder le fond du sujet et d'échanger en vue d'aboutir à une solution éducative et humaine pour tous.

Une journée de grève et de mobilisation est d'ores et déjà programmée le 16 Novembre 2021

L'équipe (déterminée) de l'UEHDR MERCADIER